

ALLEMAGNE Gastronomie

Michelin : 282 restaurants étoilés

L'Allemagne compte 282 restaurants étoilés : un record, selon l'édition 2015 du guide Michelin, présentée hier à Berlin. Le nombre des restaurants porteurs d'une, deux ou trois étoiles n'a jamais été aussi élevé en Allemagne : 282 contre 274 l'an passé et 225 en 2010, selon le Michelin, dont la première édition allemande date de 1910. À l'occasion de cette présentation, Harald Wohlfahrt, invité d'honneur, a été salué pour son rôle de pionnier. Il dirige depuis 34 ans le restaurant *Schwarzwaldstube* à Baiersbronn-Tonbach (proche Forêt-Noire), et est le chef allemand à avoir été le plus souvent distingué (à 23 reprises) par les trois étoiles. Parmi les 282 étoilés que compte le pays, 70 sont passés par ses cuisines. Baiersbronn compte un autre établis-

sement trois étoiles, avec le *Bareiss*, de Claus-Peter Lumppp.

Deux nouveaux « deux étoiles » en Forêt-Noire

Aucun nouveau restaurant allemand n'a fait son entrée cette année dans le club très fermé des 3 étoiles, qui compte 11 membres en Allemagne. En revanche, trois nouveaux restaurants rejoignent les 35 établissements arborant déjà deux étoiles, portant leur nombre à 38. Parmi eux, le restaurant d'EuropaPark *Ammolite 6 The Lighthouse restaurant*, mené par le chef Peter Hagen, et le *Brenners Park restaurant* de Baden-Baden. Enfin, 31 restaurants décrochent leur première étoile, ce qui porte à 233 le nombre d'établissements comptant une étoile en Allemagne.

ALSACE Loisirs

Le tourisme équestre caracole



Au château de Wangenbourg, une première barre d'attache fait déjà le bonheur des visiteurs à cheval. Plus de 80 seront aménagés sur d'autres sites touristiques ou de restauration en Alsace. PHOTO DNA - MARC ROLLMANN

Avec 4 500 pratiquants estampillés tourisme équestre, soit 23 % des 20 000 licenciés régionaux de la fédération française d'équitation, l'Alsace est au premier rang de la randonnée à cheval. De nouveaux projets devraient encore amplifier le phénomène.

L'ÉQUITATION DE LOISIRS se porte bien en Alsace avec de nombreux pratiquants locaux. Les ADT (associations de développement touristique) du Bas-Rhin et de Haute-Alsace, associées au CRTE (comité régional de tourisme équestre), estiment toutefois pouvoir déployer encore plus la pratique, en attirant notamment des cavaliers d'autres régions ou d'autres pays.

Un label de qualité

L'itinérance a été identifiée comme la clé de voûte de ce développement, avec pour objectif de « garder les touristes plus longtemps en Alsace et produire plus de nuitées », explique Marc Lévy, directeur de l'ADT du Bas-Rhin. Quelque 29 000 jours de randonnée sont déjà effectués chaque année à cheval en Alsace, mais la part des cavaliers venus d'ailleurs (un tiers), et donc en demande d'hébergement, pourrait encore progresser.

Fort de déjà d'un bon maillage du territoire en termes de circuits de randonnée [*], la région mise sur plusieurs nouveautés pour faciliter le séjour des cavaliers, à commencer par la refonte du guide pratique du tourisme équestre en Alsace qui en avait bien besoin. Dans un format plus réduit, l'édition 2014/2015 donne toutes les informations nécessaires pour préparer son séjour (liste des gîtes), choisir son itinéraire (carte des circuits), se trouver des chevaux et un guide (centres de tourisme équestre) voire pour parer à toute éventualité (adresses de maréchaux-ferrants, de dentistes équins, de sellerie, etc.) « L'Alsace compte 73 gîtes équestres, précise Jean-Louis Siat, président

du CRTE, ce qui est beaucoup. Mais tous n'offrent pas les mêmes prestations et ne pratiquent pas les mêmes prix. »

Des barres d'attache

Pour que les cavaliers en quête d'un toit ou d'un paddock puissent disposer de véritables éléments d'appréciation, « le comité a mis en place un nouveau label garantissant des standards en termes d'accueil des cavaliers, mais également des chevaux ». Les gîtes qui en bénéficieront pourront afficher le panneau vert « Gîte équestre - Alsace label qualité ». Les certifications sont en cours et devraient être terminées d'ici l'automne prochain pour l'édition 2015/2016 du guide pratique.

Autre évolution en marche, l'installation progressive de quelque 80 haltes équestres en des points stratégiques des circuits. Il s'agit simplement de barres pour que les cavaliers puissent y attacher en toute sécurité leur monture sur des aires de pique-nique ou dans des sites touristiques. « L'idée est née d'une problématique que tous les cavaliers ont rencontrée une fois ou l'autre en voulant aller visiter une ruine de château ou un site remarquable, note Anne Vonthron, présidente du comité départemental du tourisme équestre du Bas-Rhin. Où est-ce que je vais attacher mon cheval ? »

La première barre d'attache d'une longue série a été inaugurée mercredi à Wangenbourg, devant le château. Sur la base d'un cofinancement CRTE, Région Alsace et FEADER, un premier programme de 59 haltes de midi ou de curiosité a été validé. Il prévoit notamment d'équiper le Lorentzen, le Windstein, le Haut-Barr, l'Ortenbourg, l'Engelbourg ou le Franckenbourg.

SIMONE WEHRUNG

► [*] Sept circuits numérisés (Vosges du Nord, Suisse d'Alsace, Route des Vins, des crêtes vosgiennes au Sundgau...) représentant 2 700 km d'itinéraires reconnus sont disponibles en téléchargement sur le site www.alsaceacheval.com

VITICULTURE Social

Coup de sécateur dans le contrat vendange

Sale coup pour la viticulture.. L'Assemblée Nationale vient de supprimer les exonérations de cotisations sociales sur le contrat vendange au terme d'un bras de fer entre les députés des régions viticoles et le gouvernement.

En pleine récolte du raisin, Jérôme Bauer, le président de l'Association des Viticulteurs d'Alsace (AVA) avait alerté le préfet du Haut-rhin sur les menaces qui pesaient sur le contrat vendange. Ce dispositif « gagnant-gagnant » permettait au viticulteur, moyennant une réduction des charges sociales, de verser un bonus de rémunération de 7 % aux saisonniers. En supprimant ces exonérations de cotisations (pour la partie salariés) le gouvernement veut lutter contre un effet d'aubaine. La modification, qui touche également les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers, représente une économie de près de 17 millions d'euros pour l'État.

19000 vendangeurs en Alsace

Avec d'autres parlementaires de régions viticoles, les députés alsaciens Armand Jung (PS) Francis Hillmeyer (UDI), ou Jean-Louis Christ (UMP) avaient relayé les protestations de la viticulture en déposant ou en cosignant des amendements pour le maintien de ce contrat spécifique. Chaque année, environ 315 000 contrats vendange sont conclus, dont 19 000



La modification du contrat vendange risque de poser des difficultés aux viticulteurs pour recruter des travailleurs saisonniers. PHOTO DNA - JILUC SYREN

en Alsace. L'Alsace et la Champagne sont les vignobles où le système est le plus utilisé. Mais ces amendements ont été rejetés par 22 voix contre 18. Selon le rapporteur Charles de Courson (UDI), « la modification du contrat vendange amputera de

52 € en moyenne par personne sur un salaire mensuel moyen de 650 €, le pouvoir d'achat de "citoyens modestes", étudiants, chômeurs ou retraités qui complètent leurs revenus grâce aux vendanges ». Autre critique : la suppression des

exonérations va accentuer le recours à la main-d'œuvre étrangère en rendant moins attractive l'activité vendanges pour les nationaux.

Pour sa part, le président de l'AVA se dit « consterné » par cette mesure. « Les parlementaires n'ont pas mesuré l'impact qu'aura ce vote sur l'emploi et la qualité des raisins. On aura plus de mal à trouver des saisonniers à ce tarif, avec une rémunération amputée de 7 %. Cela va entraîner une recrudescence de la vendange mécanique (qui représente moins de 25 % en Alsace). La Champagne, où la récolte se fait manuellement, montre déjà les dents et veut modifier son cahier des charges pour récolter à la machine », dit Jérôme Bauer. Le porte-parole du vignoble alsacien est d'autant plus « écoeuré » « que la viticulture est le 2^e poste du commerce extérieur derrière l'aéronautique avec 8 milliards d'euros. Et on vient nous chatouiller pour 17 millions d'économie ». Il conclut en forme d'avertissement : « Visible-ment, le message passé lors des manifestations agricoles de mercredi n'a pas été entendu. Il va falloir prendre des mesures plus radicales. » ■

I.N. (AVEC AFP)

SOLIDARITÉ

Décrocher une bourse de l'Association générale d'Alsace et de Lorraine

Depuis 1986, l'Association générale d'Alsace et de Lorraine (AGAL) attribue des bourses d'étude à des jeunes gens originaires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle désireux de poursuivre leur formation à Paris et en Ile-de-France. Pour 2015, le montant annuel de cette aide a été fixé à 1 000 € et sera versé aux bénéficiaires au printemps prochain. Toutes les disciplines sont concernées : sciences physiques et mathématiques, sciences sociales, droit, lettres, métiers d'art et d'artisanat, professions de santé etc. Les candidats sont priés de fournir un dossier complet avant le 19 décembre 2014. La liste des documents requis figure sur le site internet de l'AGAL (www.alsace-paris.org) à la rubrique « les bourses ». Ils adresseront ces documents à l'AGAL Maison de l'Alsace, 39 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris. L'AGAL s'engage à respecter la confidentialité et à contacter les lauréats au mois de janvier 2015 : ceux-ci acceptent que leur nom soit rendu public dans le cadre de la politique de communication de l'association.

ENVIRONNEMENT

Surveillance des lignes électriques haute et très haute tensions

RTE-GMR Lorraine, réseau de transport d'électricité, informe les riverains qu'une surveillance des lignes haute et très haute tensions sera effectuée en hélicoptère (RTE, de couleur bleue) du 17 au 21 novembre, dans les départements des régions Lorraine et Alsace ainsi que sur les départements de la Haute-Saône et de Haute-Marne.